



Mobilité, transports

Favoriser une circulation apaisée

La ville a mis en place différentes mesures pour favoriser une circulation apaisée dans ses rues.

Vitesse limitée à 30 km/h

La municipalité a choisi de généraliser la limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la commune, hors secteurs Porte Verte et avenue de Brigachtal, pour favoriser la sécurité et le bien-être de tous.

Avantages et bienfaits

Adoptée par de nombreuses communes de France, la généralisation de la limitation de vitesse à 30 km/h a fait ses preuves et présente de très nombreux avantages :

- le nombre d'accidents est considérablement réduit
- en cas de collision, les blessures sont moins graves
- la limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h permet aussi de réduire le bruit, favorisant la sensation de sécurité et donc la sérénité de tous

Zones de rencontre

Les zones de rencontre, également appelées zones 20 sont des espaces de circulation apaisée où tous les usagers se partagent la chaussée.



La vitesse de circulation y est limitée à 20 km/h

Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée

Les piétons sont prioritaires sur l'ensemble des véhicules (motorisés ou non) y compris en dehors des passages protégés



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence